

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 février 2020

L'an deux mille vingt, le 19 février à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CAUBIOS-LOOS se sont réunis, en salle des associations (la mairie, lieu ordinaire de leurs séances, étant en cours de travaux), sous la Présidence de Monsieur Bernard LAYRE, Maire.

Étaient présents : Mmes DESCHASEAUX Brigitte, CONSTANS Grace, MONARET Marie-Hélène, ARNAUDET (PHILIPPERON) Virginie, CASTAING Yvette, BELTRAN Sabine, LACOSTE Jeanine MM VANDERBEEKEN Francis, BRUNET Gilles, JOUBERT Patrick, LESQUIBE Sébastien, PÉRÉ Fabien

Absents excusés : M. LAHITTE Olivier, MAUMELLE Julien

Convocation du 04/02/2020.

DCM 2020 / 01 / 01 – Compte de Gestion 2019

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Monsieur FABRE, Trésorier d'Arzacq.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal avant le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le compte de gestion 2019, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

DCM 2020 / 01 / 02 – Approbation du compte Administratif 2019 - Affectation du résultat

Le Compte Administratif 2019 précédemment examiné par la commission des finances est porté à la connaissance du Conseil Municipal.

Lecture en est faite article par article.

Globalement, les résultats sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 338 806,30 €

Recettes : 621 189,92 €

Excédent : 282 383,62 €

(suite DCM 2020/01/02)

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 176 805,87 € (120 000 € de RAR)

Recettes : 218 752,72 € (0 € de RAR)

Excédent: 41 946,85 €

Après en avoir délibéré en l'absence du Maire, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le compte administratif 2019 à l'unanimité en l'absence du Maire.
- **AFFECTE** les résultats comme suit, au Budget 2020 :
 - (001) Report en recettes d'investissement : 41 946,85 €
 - (002) Report en recettes de fonctionnement : 204 330,47 €
 - (1068) Excédent de fonctionnement (recette d'invest.) : 78 053,15 €

DCM 2020 / 01 / 03 – Dépenses d'investissement et contributions avant vote du budget 2020

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que certaines sommes correspondant à des dépenses d'investissement ou des contributions obligatoires ne peuvent être réglées en raison d'un manque de crédits dans les restes à réaliser reportés de 2019.

Les sommes concernées sont :

- SDIS 64 : contribution à la construction du CIS de Navailles-Angos (imputation comptable au 204172 pour 1 450 euros)
- SDEPA : Rénovation éclairage public (imputations comptables 2041582 pour 21 290 € + 1590 € au 6558).
-

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de mandater le paiement des 3 sommes indiquées aux comptes 204172, 6558 et 2041582 avant le vote du Budget 2020
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2020

Fin du compte-rendu.

Numéro de délibération	Objet
DCM 2020 / 01 / 01	Approbation du compte de gestion 2019
DCM 2020 / 01 / 02	Approbation du compte administratif 2019- report du résultat
DCM 2020 / 01 / 03	Dépenses d'investissement et contributions avant vote du budget 2020

(Signatures séance DCM 2020 / 01)

NOMS	SIGNATURE
------	-----------

ARNAUDET Virginie

BELTRAN Sabine

BRUNET Gilles

CASTAING Yvette

CONSTANS Grace

DESCHASEAUX Brigitte

JOUBERT Patrick

LACOSTE Jeanine

LAYRE Bernard

LESQUIBE Sébastien

MONARET Marie-Hélène

PERE Fabien

VANDERBEEKEN Francis